

**2 jours  
soit 14 h****Accessible  
à tous**

## POUR QUI ?

Managers et dirigeants, chefs de service, cadres opérationnels et responsables d'équipe

## FINALITÉS

Le manager engage l'entreprise en matière juridique très régulièrement. Il doit prendre conscience de ses marges de manœuvre pour qualifier un comportement inadéquat, agir efficacement en cas d'absence, concilier les impératifs imposés par les clients en respectant les règles en matière de congés ou de durée du travail

### Objectifs pédagogiques

- ▶ Identifier les règles fondamentales essentielles en droit du travail et avoir des repères
- ▶ Intégrer le droit social dans ses pratiques managériales quotidiennes
- ▶ Développer les bons réflexes et prendre les mesures adaptées en anticipant les risques

### Prérequis

- ▶ Sans prérequis

### Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

### Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

## NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

**PROGRAMME DE LA FORMATION****1 L'ESSENTIEL DU CADRE JURIDIQUE DANS LES RELATIONS DE TRAVAIL** 2h

- ▶ Les sources légales et conventionnelles
- ▶ Les normes internes à l'entreprise
- ▶ Les différents contrats de travail, les clauses particulières et leurs problématiques
- ▶ Les modifications possibles du contrat de travail et celles nécessitant un accord

**2 LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL** 2h

- ▶ La durée légale, les durées maximales, les obligations de repos minimales
- ▶ Forfait, temps partiel, télétravail, etc. : les clauses à maîtriser
- ▶ Les heures supplémentaires et complémentaires, les astreintes
- ▶ La gestion des absences et suspensions du contrat de travail

**3 LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'HYGIÈNE, DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ** 3h

- ▶ Focus sur les accidents de travail, la maladie professionnelle, les risques psychosociaux
- ▶ Les principes de responsabilité de l'employeur : délégation de pouvoir, faute inexcusable, sanctions pénales, obligation de résultat
- ▶ Le rôle des différents acteurs en matière de santé et sécurité au travail, le document unique, le droit de retrait du salarié

**4 LA GESTION DE LA FORMATION ET DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE** 2h

- ▶ L'obligation de formation de l'employeur
- ▶ Les obligations liées aux entretiens professionnels

**PROGRAMME DE LA FORMATION****5****LE MANQUEMENT AUX RÈGLES ET L'EXERCICE DU POUVOIR  
DISCIPLINAIRE****2h**

- ▶ Les mesures de contrôle des salariés
- ▶ Les situations à risque et les comportements fautifs des salariés
- ▶ L'exercice du pouvoir disciplinaire : mise à pied, entretien préalable, notification de la sanction
- ▶ Les différents modes de rupture du contrat de travail, les enjeux et leurs coûts

**6****LES RELATIONS AVEC LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU  
PERSONNEL (IRP)****3h**

- ▶ Présentation synthétique des différents représentants du personnel
- ▶ Le statut du salarié protégé
- ▶ Gérer le dialogue social : gestion au quotidien des élus, heures de délégation, liberté de déplacement.



## Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

## Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

## Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

## Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
  - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
  - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
  - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
  - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
  - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

## RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - [dvaladon@artus-rh.com](mailto:dvaladon@artus-rh.com) - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - [cmoyer@artus-rh.com](mailto:cmoyer@artus-rh.com)  
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - [nmaujoin@artus-rh.com](mailto:nmaujoin@artus-rh.com) - Tél : 07 61 99 43 10

## ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – [cmoyer@artus-rh.com](mailto:cmoyer@artus-rh.com) – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.